



La Plaine Saint Denis, le 19/01/18

Madame Valérie SEGUY
DRH SNCF Voyages
SNCF Mobilités

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice,

Les résultats économiques n'ont jamais été aussi bons depuis 10 ans, les efforts consentis par les cheminots vont rapporter près d'un milliard d'euros de bénéfice à l'entreprise SNCF. Pour autant la Direction a annoncée pour l'année 2018 la volonté de supprimer sur SNCF Mobilités 2 085 emplois, et d'allouer 500 millions d'euros à la sous-traitance. Un véritable plan social est en cours et il relève d'un choix dogmatique de la Direction. Les sites et entités du périmètre de cette DCI, Siège Mobilités, sont directement impactés. Cette politique néfaste d'austérité, relève d'un non-sens stratégique, affaiblit le service rendu aux usagers et met à mal la santé physique et psychologique des cheminots.

Dans ce contexte, au regard des nombreux sujets que nous avons portés et en vertu de l'article 4-2 du chapitre 1 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13.12.2007, la CGT engage une démarche de Demande de Concertation Immédiate sur les points suivants :

- Arrêt de toutes les restructurations en cours dans tous les services, notamment à la DSI, à l'ARV et à l'ACV ;
- Respect des CO et embauches de cheminots à statut dans l'ensemble des services pour offrir aux usagers un service public sûr, fiable et de qualité, et aux cheminots, des conditions de vie et de travail favorables ;
- Arrêt du recours massif à la sous-traitance, ré-internalisation de la charge de travail ;

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT :

Pierre-Michel MUZELLE

